

## **I - INTRODUCTION**

1 - Le budget de l'exercice 2007 se situait dans une conjoncture internationale et dans un courant d'activité au sein de la Principauté laissant espérer une hausse marquée des recettes. Ce constat avait amené le Gouvernement à se fixer, en matière de dépenses, cinq lignes directrices pour l'exercice 2007 :

- mettre en place des actions en faveur du développement économique afin de pérenniser la prospérité de la Principauté ;

- engager une politique volontariste pour protéger l'environnement, améliorer la qualité de la vie et promouvoir des initiatives en faveur du développement durable ;

- conduire une politique étrangère active dans le respect de nos relations traditionnelles avec la France et les pays de l'Union Européenne, avec le souci de porter nos valeurs à travers le monde et la volonté de faire prévaloir la paix, la tolérance et le co-développement tourné vers l'Espace Méditerranéen et certaines grandes causes humanitaires telles que la protection de l'Enfance, la Santé et le Sous-développement ;

- poursuivre des actions en faveur de l'amélioration de la vie quotidienne des Monégasques, de la population de Monaco et de tous ceux qui par leur travail contribuent à la prospérité : actions dans le domaine de la santé, du logement, des personnes âgées, des handicapés et de la justice sociale ;

- favoriser le rayonnement culturel, intellectuel et sportif de la Principauté en accompagnant toutes les initiatives qui peuvent y contribuer.

2 - Traduites en termes financiers, ces orientations conduisaient à présenter le Budget 2007 au vote du Conseil National (Loi n° 1.328 du 28 décembre 2006, publiée au Journal de Monaco du 29 décembre 2006) avec un montant de recettes de 725.914.700 € pour un montant de dépenses de 851.644.900 €, générant un déficit de 125.730.200 €.

Plus précisément, les évolutions suivantes, par rapport au budget primitif 2006, avaient conduit à ce budget :

- une hausse des recettes : + 4,4 % ;
- des dépenses de fonctionnement en hausse de 7 % ;
- des crédits d'interventions publiques en forte augmentation de 14,8 % ;
- et des dépenses d'équipement en diminution de 8,4 %.

Dans le courant de l'année 2007, le Gouvernement a présenté une modification de ces montants au vote du Conseil National dans le cadre du budget rectificatif (Loi n° 1.340 du 23 octobre 2007, publiée au Journal de Monaco du 26 octobre 2007). Le budget rectifié a enregistré une nouvelle hausse des prévisions de

recettes à 766.174.100 € et a porté le montant maximal de dépenses autorisé à 881.210.800 € avec un accroissement marqué des dépenses d'équipement et d'investissement.

Ces modifications ont conduit à un nouveau déficit prévisionnel de 115.036.700 €, légèrement en baisse.

	Primitif 2007	Rectificatif 2007	Résultat 2007
<b>Recettes</b>	725 914 700 €	766 174 100 €	845 600 699,53 €
<b>Dépenses</b>			
Dépenses de souveraineté	37 890 900 €	37 840 900 €	36 167 810,93 €
Assemblée et Corps Constitués	3 962 600 €	3 883 600 €	3 552 720,38 €
Moyens des services	201 021 800 €	203 753 300 €	195 778 724,38 €
Dépenses communes	116 628 700 €	119 635 100 €	113 821 675,38 €
Services Publics	22 813 000 €	25 528 500 €	24 769 572,57 €
Interventions Publiques	182 442 900 €	183 994 700 €	174 420 225,75 €
<b>Total Dépenses Ordinaires</b>	564 759 900 €	574 636 100 €	548 510 729,39 €
Equipement et Investissement	286 885 000 €	306 574 700 €	294 608 951,81 €
<b>Total des Dépenses</b>	851 644 900 €	881 210 800 €	843 119 681,20 €
<b>Excédent de Dépenses</b>	125 730 200 €	115 036 700 €	
<b>Excédent de Recettes</b>			2 481 018,33 €

La confrontation de ces prévisions rectifiées à l'exécution du budget 2007, qui va être développée ci-après, démontre une sous-estimation du montant des recettes, qui ont été clôturées à 845.600.700 €, alors que la consommation des crédits s'est limitée à 843.119.681 €. Bien que répartie sur toutes les sections de dépenses, cette sous-consommation est plus importante sur les crédits relatifs aux moyens des services, aux interventions publiques, et, comme à l'accoutumée, aux dépenses d'équipement et d'investissements qui n'ont pu être utilisées qu'à 96,1 %. Toutefois, la sous-consommation des crédits d'équipement est bien moins marquée que les années précédentes dans la mesure où l'exécution budgétaire en 2007 prend en compte pour la première fois, à la suite du vote de la loi n° 1.324 du 22 décembre 2006, des reports de crédits de l'exercice antérieur pour 50.861.000 €.

Conformément à l'article 41 de la Constitution du 17 décembre 1962 (modifiée en 2002), les excédents de dépenses sont financés par les réserves de l'Etat. En effet, les excédents budgétaires des années antérieures ont permis de constituer un patrimoine retracé dans le Fonds de Réserve Constitutionnel. Après des excédents de dépenses observés lors des exercices 2002 à 2006, il a été constaté à nouveau, à la clôture 2007, un excédent de recettes qui sera versé au Fonds de Réserve Constitutionnel.

## II - EXECUTION DU BUDGET 2007

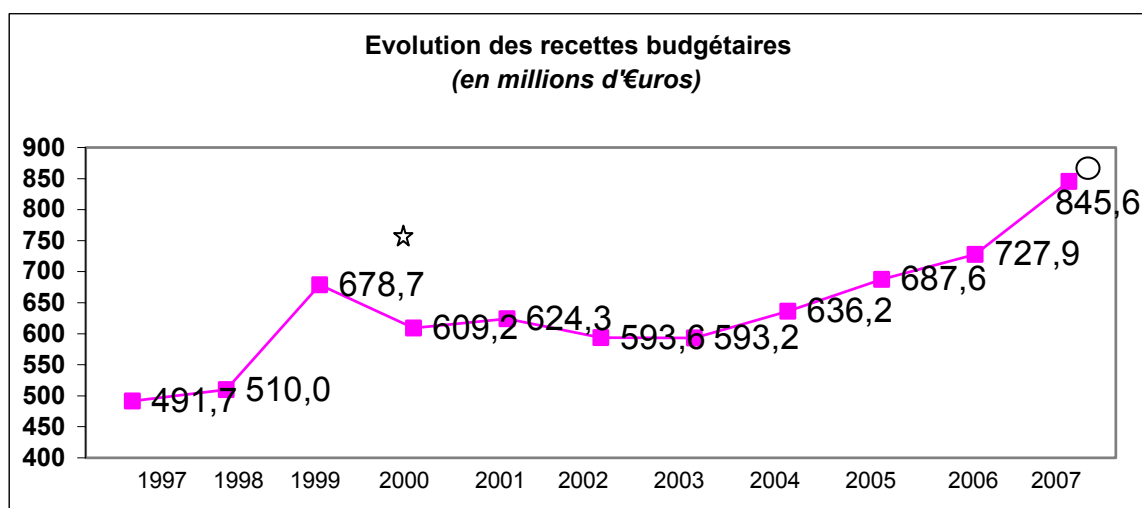
### 1 - Les recettes

#### a) Introduction

Les recettes anticipées ont été rectifiées à la hausse en cours d'année. Elles ont néanmoins été sous-évaluées dans la mesure où les recettes enregistrées à la clôture de l'exercice 2007 affichent un taux d'exécution de 110,4 % par rapport au budget rectifié. Toutefois, elles tiennent compte d'une opération immobilière exceptionnelle (échange Malbousquet/La Poterie) décrite ci-après, et le taux d'exécution hors cette opération exceptionnelle serait de 105,4 %.

Les encaissements 2007, qui s'élèvent à 845.600.699,53 €, sont en hausse de 16,2 % par rapport à l'exercice précédent.

Le graphique présenté ci-après retrace l'évolution des recettes budgétaires totales des dix dernières années :



\* avec cession partielle du capital de Monaco Telecom.

° avec opération de cession immobilière (Malbousquet/ Poterie)

Les recettes, en forte augmentation en 2004 (+ 7,2 %), 2005 (+ 8,1 %), et 2006 (+ 5,9 %) ont connu une progression encore plus marquée en 2007 avec 16,2 % de hausse (10,9 % hors opération Malbousquet/La Poterie).

#### b) Examen des différentes sources de recettes

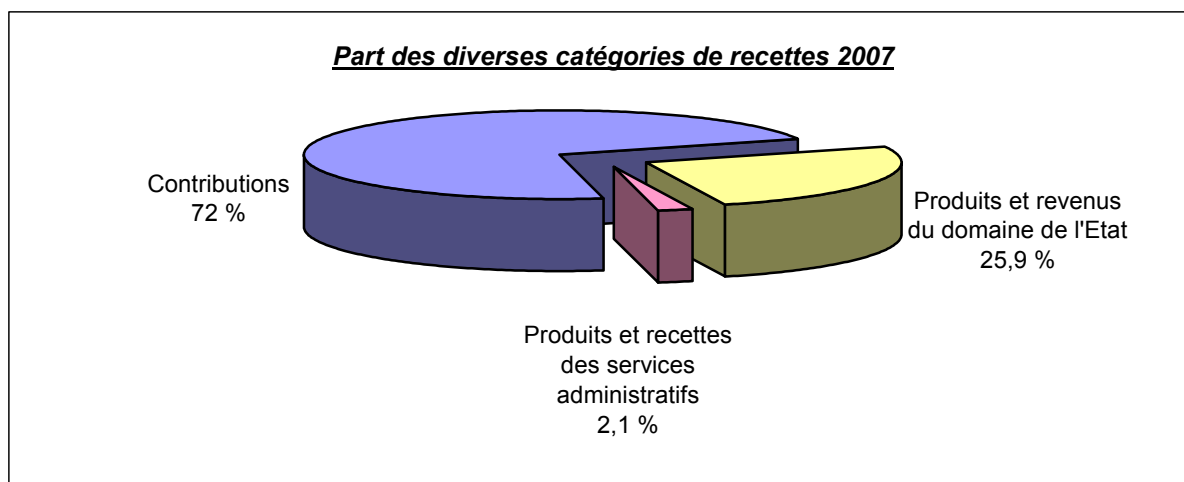
Les encaissements des deux principaux chapitres (les produits et revenus du domaine de l'Etat et les contributions) qui composent les recettes de l'Etat, sont en nette augmentation par rapport à l'exercice précédent. Seuls les produits et recettes des services administratifs affichent une baisse.

Tout d'abord, les revenus du domaine de l'Etat (immobilier locatif, parkings publics, monopoles exploités et concédés par l'Etat, intérêts et revenus du domaine financier) ont été arrêtés à 218,7 M€ contre 162,1 M€ en 2006, soit une hausse de 35 %. Ces encaissements affichent un taux d'exécution de 127,7 % par rapport aux prévisions rectificatives en raison d'un encaissement dû à l'opération immobilière exceptionnelle (décrite ci-dessous) qui n'avait pas fait l'objet d'une inscription budgétaire en l'absence de matérialisation de l'échange à la date de la préparation du budget rectificatif.

En outre, les recettes des services administratifs diminuent de 8 % par rapport aux résultats de l'exercice 2006. Arrêtées à 17,8 M€, elles sont inférieures de 1,3 M€ aux prévisions rectificatives.

Enfin, les contributions, composées essentiellement des encaissements de T.V.A., représentent 72 % des recettes totales de l'Etat et s'élèvent à 609 M€, en hausse de 11,4 % par rapport à l'exercice précédent. Les prévisions ont été judicieusement rectifiées à la hausse, ramenant le taux d'exécution à 105,8 %.

La représentation suivante permet de visualiser la part de chaque source de recettes dans le budget de l'Etat.



### 1 - Produits et revenus du domaine de l'Etat

Les recettes de ce chapitre s'élèvent à 218,7 M€, en augmentation de 35 % par rapport à 2006. Elles représentent 25,9 % de la recette globale, soit plus du quart, en hausse de près de quatre points par rapport à l'année dernière (22 %).

Après deux années successives de croissance en 2001 et 2002 et une année de baisse de 5,8 % en 2003, les revenus du « domaine immobilier » étaient repartis à la hausse en 2004. En 2005, ces recettes avaient connu une légère baisse (- 1,2 %), mais étaient reparties à la hausse en 2006 (+ 4,5 %). En 2007, elles affichent une hausse exceptionnelle de 71,7 % en raison de l'enregistrement de l'échange Malbousquet/La Poterie pour 38 M€. Il s'agit d'une opération immobilière réalisée

entre l'Etat, détenteur d'un terrain à bâtir au lieu dit « La Poterie », et un promoteur, propriétaire d'un immeuble à la rue Malbousquet. Ces deux biens ayant été évalués au même montant, il a été procédé à un échange, retracé budgétairement par une recette et une dépense de 38 M€.

Les recettes des monopoles sont en hausse de 2 % en raison de l'augmentation des « monopoles concédés » (+ 6,8 %), tandis que les « monopoles exploités » affichent une baisse (- 3,8 %). Réévaluées à la hausse au budget rectificatif, les estimations affichent un taux d'exécution de 101,3 %.

Cette évolution s'explique notamment par la hausse de 160 % des recettes issues de la SAM des Ports, conformément à l'avenant du 26 novembre 2007 annexé au contrat de concession signé le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et à l'article 42 du Cahier des Charges. Le montant de 2006 avait été fixé de manière forfaitaire en 2005 alors que la société exploitante n'était pas encore investie de ses missions. La redevance a ainsi évolué à la hausse dans de très fortes proportions puisque la seule vocation de la SAM des Ports est d'être délégataire des services publics portuaires et il lui incombe de restituer à l'Etat les recettes qu'elle prélève pour son compte, déduction faite de ses frais de fonctionnement. Cette hausse est relativisée par la baisse de 42,9 % de la recette correspondant à l'opération comptable de régularisation annuelle du solde créditeur du compte hors budget général (Compte Spécial du Trésor) relatif au monopole concédé de la Société Monégasque des Eaux.

Quant aux intérêts et revenus du domaine financier, ils enregistrent une hausse de 59,2 % par rapport à l'exercice précédent expliquée essentiellement par l'augmentation des revenus des valeurs mobilières due :

- aux revenus des actions de Monaco Telecom qui augmentent de 66,7 % en raison du versement de dividendes exceptionnels concernant l'exercice 2005/2006 perçu en mars 2007 ;

- aux dividendes et intérêts statutaires des actions inaliénables de la Société des Bains de Mer (+ 47,4 %).

## 2 - Produits et recettes des services administratifs

Arrêtés à 17.833.701,11 €, les produits et recettes des services administratifs connaissent une baisse comparativement aux encaissements de l'exercice précédent (- 8%).

Cette évolution est due essentiellement à :

- la baisse de 74,1 % des recettes diverses car l'année 2006 avait enregistré la vente par Monaco Telecom des actions Intelsat et New Skies Satellites classées en « biens de retour » ;

- la diminution des recettes du Musée des Timbres et des Monnaies de 72,7 % par rapport à 2006 qui avait enregistré la commercialisation d'un coffret de monnaies courantes de qualité « Belle Epreuve » au millésime 2005 ;

- la baisse de 51 % des recettes de la Direction des Affaires Maritimes due au transfert de l'exploitation des Ports à la Société d'Exploitation des Ports de Monaco le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Cette Direction des Affaires Maritimes n'est plus gestionnaire de la facturation des droits de stationnement des navires dans les Ports et reste désormais chargée de la partie régaliennne de l'activité.

Toutefois, certains encaissements de ce chapitre suivent une évolution différente. En effet, les recettes issues des brevets du commerce et de l'industrie augmentent de 15,2 % en raison essentiellement de l'accroissement du nombre de brevets européens désignant Monaco. De plus on note la hausse de 11,9 % des recettes du Stade Louis II expliquée essentiellement :

- par l'augmentation des revenus issus de la publicité en raison de l'encaissement en 2007 de la redevance 2006/2007 versée par l'ASM FC ;

- par la hausse des recettes provenant de l'exploitation du parking expliquée par un effort d'optimisation dans la répartition des utilisateurs horaires/abonnés.

### 3 - Contributions

Atteignant plus de 609 M€, le niveau des contributions enregistré en 2007 affiche une nette progression par rapport à celui de l'exercice 2006 (546 M€), soit + 11,4%. Cette évolution favorable avait été anticipée lors de l'élaboration du budget rectificatif, permettant d'obtenir un taux d'exécution de 105,8 %.

Les contributions sont constituées à 66 % par la perception de la T.V.A. (401,1 M€, + 6,3 %), qui est liée au chiffre d'affaires réalisé par les entreprises.

Or, le chiffre d'affaires réalisé par les entreprises de la Principauté affiche une hausse de 17 % (15,1 milliards contre 12,91 milliards en 2006, soit + 2,2 milliards d'euros).

Dans le prolongement de la tendance de l'année 2006 qui s'était soldée par une progression de plus de 18 % du chiffre d'affaires développé, cette hausse repose pour l'essentiel sur les activités liées au commerce international et au secteur bancaire. Néanmoins, l'évolution à la hausse diffère de celle qui fut constatée à la fin de l'année 2006 dans la mesure où celle-ci profite également aux marchés exports et intracommunautaires ainsi qu'au chiffre d'affaires réalisé avec la France.

### Répartition du Chiffre d'Affaires encaissé par secteur d'activité

	2006	2007	évolution 2007/2006 en %	répartition 2007 en %
Commerce de gros	4 754 252 764 €	5 528 134 798 €	16,28%	36,60%
Banques & autres Fin.	2 007 878 472 €	2 839 738 544 €	41,43%	18,80%
Commerce de détail	1 032 536 964 €	1 202 320 012 €	16,44%	7,96%
Aux. du Comm et de l'Indus	866 218 488 €	894 808 323 €	3,30%	5,92%
Industrie	851 175 177 €	861 777 415 €	1,25%	5,71%
Intermédiaires	605 823 961 €	825 908 790 €	36,33%	5,47%
Travaux Publics	581 612 574 €	554 951 018 €	-4,58%	3,67%
Spectacle et audiovisuel	483 762 772 €	518 745 977 €	7,23%	3,43%
Immobilier	377 563 899 €	360 393 197 €	-4,55%	2,39%
Hôtellerie	434 949 579 €	501 793 410 €	15,37%	3,32%
Postes et Télécom	381 708 109 €	476 043 435 €	24,71%	3,15%
Transports	300 877 918 €	316 989 203 €	5,35%	2,10%
Divers	183 554 048 €	174 686 856 €	-4,83%	1,16%
Electricité et Gaz	46 126 677 €	46 056 773 €	-0,15%	0,30%
	<b>12 908 041 402 €</b>	<b>15 102 347 751 €</b>	<b>17,00%</b>	<b>100,00%</b>

Au terme de l'année 2007, il peut être fait état d'une progression de l'activité de la quasi-totalité des secteurs de l'économie, étant précisé que seuls trois d'entre eux s'inscrivent en recul, qui peut être qualifié de contenu : il s'agit des secteurs des *Travaux publics* (- 4,6 %), de l'*Immobilier* (- 4,6 %) et du secteur *Divers* (- 4,8 %), l'activité du secteur *Electricité et gaz* restant stable.

En ce qui concerne les autres secteurs, il convient de mentionner que quatre d'entre eux sont à l'origine de plus de 90 % de la hausse de l'activité constatée. La hausse de chiffre d'affaires se retrouve ainsi concentrée sur les secteurs suivants : *Banques et activités financières* (+ 41,4 %), *Commerce de gros* (+ 16,3 %), *Intermédiaires* (+ 36,3 %), et *Commerce de détail* (+ 16,4 %). Parmi ces quatre secteurs d'activité, les deux premiers sont à l'origine de près des trois quarts du chiffre d'affaires global et concourent ainsi à expliquer la progression de près de 2,2 milliards d'euros, faisant suite à celle de près de 2 milliards d'euros constatée à la fin de l'année 2006.

En ce qui concerne l'*Hôtellerie*, l'année 2007 aura accueilli 327.985 touristes hébergés pour un total de 943.921 nuitées hôtelières. Cette excellente performance fait de l'année 2007 l'année de tous les records. Le tourisme de loisir représente 76 % des nuitées totales hôtelières contre 24 % pour le tourisme d'affaires. La Principauté est devenue au cours des années une véritable marque mondiale avec près de 40 % de clientèles très diversifiées en provenance de très nombreux pays. On note également que le taux d'occupation moyen progresse de 9 % et le Revpar (ou revenu par chambre disponible à la vente) bondit de 17 %.

Il est également intéressant d'observer l'évolution de la répartition des différentes sources de revenus de l'Etat.

La taxation des transactions commerciales (T.V.A.) constitue toujours, et de loin, la principale ressource de l'Etat monégasque. Elle en représente 47,4 % pour cet exercice (contre 51,8 % l'an dernier). Outre l'évolution de l'activité exposée ci-dessus, il convient de tenir compte des recettes de T.V.A. reversées par la France en raison de l'existence d'accords signés en 1963 instaurant un compte de partage.

En ce qui concerne le classement par montant des postes de recettes par rapport à l'année 2006, on note que les recettes issues du domaine financier sont plus importantes que les « autres recettes », contrairement à l'exercice 2006.

En outre, il est constaté des évolutions à la marge des parts relatives des différents types de recettes avec une hausse des contributions sur transactions juridiques et du domaine immobilier, entraînant une diminution plus ou moins marquée de tous les autres chapitres, exception faite des revenus du domaine financier.

CATEGORIES DE RECETTES	2 003	2004	2005	2006	2007
Contributions sur transactions commerciales	49,0%	50,2%	52,5%	51,8%	47,4%
Contributions sur transactions juridiques	10,2%	10,6%	9,3%	10,9%	13,2%
Domaine immobilier	10,1%	9,7%	8,8%	8,7%	12,9%
Impôts sur les bénéfices commerciaux	7,6%	7,5%	7,5%	8,6%	8,2%
Revenus des monopoles concédés par l'Etat	7,4%	6,3%	6,2%	6,1%	5,7%
Revenus des monopoles exploités par l'Etat	5,4%	4,8%	5,2%	5,2%	4,3%
Droits de douane	4,3%	4,1%	3,9%	3,7%	3,1%
Autres recettes	4,4%	3,7%	3,8%	2,8%	2,2%
Domaine financier	1,5%	3,2%	2,8%	2,2%	3,0%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%



## 2 - Les dépenses

### a) Introduction

Arrêtées définitivement à l'issue de la période complémentaire de trois mois, soit au 31 mars 2008, les dépenses de l'Etat au titre de l'exercice 2007 se sont élevées à 843.119.681,20 € contre 789.132.220,95 € pour l'exercice 2006, soit une progression de 6,8 %.

Les dépenses affichent une sous-consommation de 1 % par rapport aux prévisions primitives, et de 4,3% par rapport aux estimations rectificatives. Ces bons résultats sont dus notamment à la prise en compte dans l'exécution budgétaire de 50.861.000 € de reports de crédits de 2006.

L'année 2007 affiche un excédent de recettes de 2.481.018 €, qui contraste avec les déficits constatés au cours des exercices précédents (61.196.204 € en 2006).

L'évolution des dépenses est retracée dans le tableau ci-dessous :

	2006	2007	2007 / 2006
Dépenses de fonctionnement	349 940 604 €	374 090 504 €	6,90%
Dépenses d'interventions publiques	169 315 501 €	174 420 226 €	3,01%
<b>TOTAL DES DEPENSES ORDINAIRES (1)</b>	519 256 105 €	548 510 730 €	5,63%
<b>TOTAL DES DEPENSES EQUIP. ET INVESTISSEMENT (2)</b>	269 876 116 €	294 608 952 €	9,16%
<b>TOTAL GENERAL (1 + 2)</b>	789 132 221 €	843 119 682 €	6,84%

Deux tendances majeures peuvent ainsi être observées :

✓ un taux de croissance des dépenses ordinaires de 5,6 %, dû à la majoration concomitante des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'interventions publiques ;

✓ une augmentation des dépenses d'équipement et d'investissements de 9,2 %.

Ainsi, la part des dépenses ordinaires passe de 65,8 % en 2006 à 65,1 % en 2007. Les opérations d'équipement et d'investissements représentent quant à elles 34,9 % du total des dépenses, contre 34,2 % en 2006 ; elles absorbent 34,8 % des recettes de l'exercice.

Au total, l'ensemble des dépenses représente 99,7 % des recettes de 2007, générant ainsi un bénéfice de 2,5 M€.

b) Examen des dépenses selon leur nature

1 - Dépenses ordinaires

Les dépenses ordinaires, qui s'élèvent à 548.510.729 €, enregistrent une progression de 5,6 % par rapport à l'exercice précédent (519.256.105 €).

Cette croissance est la conséquence de la hausse des dépenses de fonctionnement (+ 24,2 M€, soit + 6,9 %), parallèlement à l'augmentation des dépenses d'interventions publiques (+ 5,1 M€, soit + 3%).

1.1 - Dépenses de fonctionnement

La structure des dépenses de fonctionnement reflète l'organisation administrative de l'Etat.

Les charges de personnel (215,2 M€), en hausse de 5 %, expliquent une bonne partie de l'évolution des dépenses de fonctionnement, puisqu'elles en représentent 57,5 %. Elles retracent, outre les majorations de traitements, un accroissement des effectifs de 38 personnes.

Les services de l'Etat comptent, au 31 décembre 2007, 3.416 agents et fonctionnaires, tandis que l'effectif des services communaux s'élève à 585 et celui des établissements publics à 2.137,9. La population salariée du secteur privé compte, quant à elle, 43.164 personnes pour environ 32.000 résidents.

Les dépenses relevant du fonctionnement courant, de l'entretien et de la gestion du mobilier et des bâtiments du domaine public et privé de l'Etat, ainsi que des frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés, sont globalement en hausse de 12,5 M€, soit 9,7 %. Cette évolution s'explique notamment par l'augmentation des dépenses d'entretien des ouvrages maritimes par le Service des Travaux Publics (+ 762 K€) et par le Service de l'Aménagement Urbain-Assainissement (+ 421 K€). A noter également la hausse des frais de fonctionnement des Ambassades (+ 226 K€), d'achat et d'entretien du matériel des Pompiers (+ 297 K€), et l'augmentation des dépenses relatives au domaine immobilier (+ 1 M€ liée notamment à l'augmentation du parc immobilier). On remarque aussi la hausse de 1,4 M€ des dépenses conventionnelles relatives au compte de partage des Postes et Télégraphes, ainsi que celle de 0,8 M€ des dépenses du Service des Parkings Publics due notamment aux travaux d'entretien des locaux. En outre, les dépenses d'assainissement, de fourniture de l'éclairage et de l'eau, et des transports en commun, qui sont des services publics concédés par l'Etat à des exploitants privés, affichent une hausse de 16,6 % expliquée par la hausse des frais de collecte et incinération des ordures ménagères (+ 30,1 %) et par celle du versement à la Compagnie des Autobus de Monaco (+ 48 %) dans le cadre de la politique de développement des transports en commun.

Quant aux frais financiers, ils affichent une hausse de 1,4 M€ du fait essentiellement du paiement des intérêts au Fonds de Réserve Constitutionnel de l'avance de trésorerie qu'il consent au budget tout au long de l'exercice.

## 1.2 - Dépenses d'interventions publiques

Ces dépenses sont importantes et se divisent en deux catégories :

✓ dépenses liées à des prestations en faveur de bénéficiaires finaux de la politique publique de l'Etat (santé, éducation, coopération) ;

✓ subventions à des entités, le plus souvent établissements publics ou associations, contribuant de par leur objet à renforcer les politiques publiques promues par le Gouvernement monégasque.

A noter parallèlement que, dans la mesure où la Constitution prévoit que le territoire de la Principauté est aussi une commune unique, les services communaux se voient confier des missions traditionnelles : gestion de l'Etat Civil, de l'affichage, de prestations de proximité notamment vers la petite enfance ou les personnes âgées.

Dans le cadre de l'autonomie budgétaire, les dépenses de la Commune, qui ne sont pas couvertes par ses recettes propres, font désormais l'objet d'une dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat. Par ailleurs est versée également une subvention spéciale destinée à couvrir certaines dépenses de travaux et les dépenses réalisées pour le compte de l'Etat. En 2007, l'aide versée à la Commune s'élève globalement à 33,6 M€, soit une hausse de 12,6 % par rapport à l'exercice précédent due principalement à la subvention exceptionnelle destinée à couvrir les dépenses de la section 2 du budget communal (dépenses de travaux), et à la dotation d'1 M€ destinée à doter pour la première fois le Fonds Financier.

Globalement, les dépenses d'interventions publiques, qui s'élèvent à 174,4 M€, affichent une hausse de 3 %, soit 5,1 M€ de dépenses supplémentaires.

Les interventions publiques concernent divers domaines :

- Le domaine social, qui connaît une hausse de 6,5 % et s'élève à 46,1 M€. On peut noter dans ce secteur la place prépondérante de l'établissement public « Centre Hospitalier Princesse Grace », y compris la Résidence du Cap Fleuri, qui bénéficie de 13,1 M€ de subvention.

La hausse des aides octroyées par l'Etat dans le domaine social et humanitaire incombe principalement :

\* à l'Office de Protection Sociale (+ 22,8 %) en raison notamment de la création de la prestation d'autonomie ;

\* aux bourses d'études (+ 22,8 %) en raison de la réévaluation des barèmes et de la progression du nombre de boursiers ;

\* à la prévention médico-sociale (+ 61,2 %) dont les dépenses concernent les frais de fonctionnement du Centre de Dépistage SIDA, et de l'équipe mobile de psychiatrie ainsi que le suivi à domicile des femmes enceintes ;

\* au fonctionnement du Centre Médico-Psychologique (+ 21,7 %) qui voit sa mission se compléter par la création d'un Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel qui s'adresse à des enfants scolarisés présentant des troubles destructurants et envahissants de la personnalité ;

\* à l'Association Monégasque pour l'Aide et la Protection de l'Enfance Inadaptée-foyer de vie pour handicapés (+ 47,5 %) ;

\* à l'allocation différentielle de loyer (+ 12,4 %) qui est versée, sous certaines conditions, aux locataires non monégasques dont l'insuffisance des ressources le justifie.

- Le domaine éducatif et culturel, qui recense entre autres quatre établissements publics percevant globalement en 2007 une aide de 3,46 M€ (+ 12,8 %) :

\* le Musée National, et sa nouvelle structure, le Nouveau Musée National de Monaco, dont l'aide perçue de l'Etat diminue globalement de 6,4 % car l'année 2006 avait enregistré une exposition de grande envergure ;

\* le Centre Scientifique de Monaco, spécialisé dans les recherches sur le milieu marin, reçoit une aide en hausse de 31,9 % par rapport à celle de l'année précédente afin d'améliorer la qualité et la sécurité du travail des chercheurs avec divers équipements renouvelés et en particulier le changement d'un microscope ;

\* la Fondation Prince Pierre dont la subvention est en hausse de 17,2 % en raison de la défection d'un sponsor.

En revanche, les interventions en faveur des associations culturelles sur lesquelles s'appuie aussi l'Etat pour mettre en œuvre sa politique affichent une baisse (- 7,1 %) due à la diminution de 1,8 M€ de la subvention versée à Monaco Dance Forum car il n'y a pas eu la manifestation en 2007. On y trouve trois entités majeures, présentes à Monaco depuis de nombreuses années :

\* l'Orchestre Philharmonique de Monaco qui bénéficie d'une contribution de 7,8 M€, en baisse de 7,1 % en raison de l'organisation en 2006 de manifestations à l'occasion du 150<sup>ème</sup> anniversaire de l'Orchestre ;

\* la Compagnie des Ballets de Monte-Carlo, dont l'aide a été fixée à 5,5 M€, soit + 6 % en raison de la prise en compte d'une partie des besoins liés au renforcement de l'effectif des danseurs et des rémunérations de la compagnie, aux

tournées internationales porteuses de l'image d'excellence de Monaco, aux représentations sur les Terrasses du casino et enfin au renouvellement d'une partie de l'équipement technique ;

\* et l'Opéra de Monte-Carlo, qui bénéficie d'une subvention de 874.600 €, en baisse de 13,4 % car la subvention de 2006 avait permis notamment de couvrir le déficit constaté après la clôture de l'exercice 2005, lié aux représentations données pour la Fête Nationale et la réouverture de la salle Garnier, ainsi que les festivités de l'Avènement de S.A.S. le Prince.

- Le soutien à l'industrie, au commerce et au tourisme, qui est globalement en baisse de 3,5 %, à 9,2 M€. Cette diminution s'explique par la baisse des aides versées aux activités audio-visuelles (- 46,4 %), et par la diminution des sommes allouées aux études économiques (- 35,6 %), tandis que la politique d'aides aux entreprises (foires, prospection) se solde par la régularisation d'une partie du solde débiteur du Compte Spécial du Trésor dédié.

Par ailleurs, on note la subvention octroyée pour le fonctionnement d'une association récente : il s'agit de Monaco Développement Durable (« MC2D »), qui est une association dont l'objet est « le regroupement des associations monégasques existantes à caractère environnemental, de leurs membres individuels (...) afin de coordonner et d'amplifier leur action dans l'esprit du développement durable et de la sauvegarde de l'environnement ».

En outre, une participation de l'Etat est accordée à des commerçants et restaurateurs à l'occasion d'opérations d'animation de la ville ou dans le cadre du développement des entreprises locales (bonifications de prêts par exemple). Le secteur industriel (pharmacie, moulages des plastiques...) bénéficie d'un système de prime qui vient compenser pour partie le coût de location élevé des surfaces industrielles de la Principauté.

- Les interventions dans le domaine international, en baisse de 24,7 % en raison essentiellement de la subvention exceptionnelle accordée en 2006 à la Fondation Albert II (10 M€). Parallèlement, on note la hausse de 45,7 % des aides versées à la coopération internationale, et l'inscription de crédits pour l'exposition internationale de Saragosse (1 M€) et pour la tenue à Monaco du Forum Ministériel Mondial du PNUE (1,5 M€).

- Les interventions dans le domaine sportif, qui affichent une dépense totale de 9 M€ contre 6 M€ en 2006, soit une hausse de 48,7 % expliquée par l'augmentation des aides accordées au Comité Olympique (+ 175 %) en raison de l'organisation des « 12èmes Jeux des Petits Etats d'Europe Monaco 2007 ».

- L'organisation de conférences, séminaires et autres manifestations culturelles ou sportives, pour un montant de 32,4 M€ contre 30,7 M€ en 2006 (+ 5,4 %), qui contribuent à la fois à l'économie de la Principauté et à son rayonnement international. Cette évolution s'explique par la hausse des dépenses relatives à l'exploitation du Grimaldi Forum (+ 1,1 M€), et aux manifestations

sportives, soit + 0,5 M€ dus à une majoration de la subvention accordée à la fédération d'athlétisme pour l'organisation du meeting d'athlétisme Herculis (qui reprend après plusieurs années où il avait été remplacé par une finale IAAF Golden League) et à l'organisation d'un tournoi de Beach Volley. On note également la hausse de l'aide versée à Monaco Inter Expo (+ 0,4 M€) chargée de l'organisation de l'exposition de Saragosse 2008, et celle de la rubrique « congrès réceptions » (+ 0,5 M€) car l'offre d'une réception par le pays d'accueil devient un élément important de la politique commerciale de développement des congrès en Principauté.

## 2 - Dépenses d'équipement et d'investissements

Les dépenses d'équipement et d'investissements, qui se sont élevées à 295 M€, ont représenté, en 2007, 35 % des dépenses totales de l'Etat, contre 34 % en 2006.

Ces dépenses affichent un taux d'exécution satisfaisant de 96,1 % par rapport au budget rectificatif, expliqué essentiellement par l'utilisation de la procédure de reports de crédits (50,9 M€ de reports de 2006 sur 2007).

Ces dépenses se répartissent en :

✓ des acquisitions immobilières, à hauteur de 82 M€. L'Etat poursuit en effet sa politique d'acquisition, et de rachat au Fonds de Réserve Constitutionnel d'immobilier non productif d'intérêts, notamment de terrains et d'immeubles à caractère domanial ;

✓ des travaux (178 M€). Ce montant est, contrairement aux 3 années précédentes, en net recul (- 31,7 %) ;

✓ des matériels d'équipement (35 M€) qui affiche une hausse de 150 %.

La hausse globale des dépenses s'explique essentiellement par l'enregistrement en 2007 de l'échange Malbousquet/La Poterie pour 38 M€, et par l'achat de rames de T.E.R. pour 22,1 M€ .

On note aussi :

- la croissance des dépenses de l'opération La Cache ( + 4,3 M€) qui prévoit la réalisation d'une école maternelle d'une capacité de 200 élèves, d'une crèche qui pourra accueillir 45 enfants et d'un parking de 30 places, sur la parcelle de la Villa la Cache sise boulevard de Belgique ;

- la hausse des dépenses d'acquisitions d'œuvre d'art (+ 9,8 M€) du fait de l'achat d'œuvres de Kees Van Dongen ;

- diverses acquisitions dont l'achat d'un terrain à Carros, d'une partie de l'immeuble sis 46 rue Grimaldi, et le rachat au Fonds de Réserve Constitutionnel de la copropriété « Les Abeilles », destinée à y loger des services administratifs.

Parallèlement, on constate la baisse :

- des dépenses liées à l'opération de l'îlot Aurégli/Grimaldi (- 14 M€, conformément à l'échéancier) concernant 183 logements domaniaux, 262 places de parkings et une surface destinée à des commerces ;

- des dépenses concernant le centre de gérontologie clinique (- 16,1 M€, en raison du retard dans la notification du marché de gros œuvre) qui concerne la réalisation de 210 lits de longs et moyens séjours à l'emplacement de l'ancienne école d'infirmières, d'une centrale d'énergie le long de la route de l'hôpital et la restructuration des Services Techniques et Informatiques ;

- des charges liées à la Zone A de Fontvieille (- 32,9 M€, la partie la plus importante des travaux ayant été réalisée en 2006) qui concerne 199 logements domaniaux, une crèche et une garderie affectées à la Croix Rouge Monégasque et le Centre de la Jeunesse Princesse Stéphanie ;

- des dépenses liées à la digue et à l'aménagement du Port Hercule (- 26,8 M€).

### **III - RESULTATS DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR**

Les Comptes Spéciaux du Trésor retracent, en dépenses et en recettes, les opérations de caractère temporaire.

Les opérations des Comptes Spéciaux du Trésor se sont soldées, pour l'exercice 2007, par un excédent de recettes qui s'est élevé à 4.617.670,44 €. Cet excédent résulte d'un montant total de recettes de 27.355.963,64 € et de dépenses de 22.738.293,20 €.

Ainsi, après avoir augmenté en 2005 et 2006, le solde débiteur global des Comptes Spéciaux du Trésor affiche une baisse, atteignant 13.538.914,96 € à fin 2007.

#### ✓ Les dépenses

Le niveau élevé des dépenses (22,7 M€) est dû principalement :

\* aux dépenses relatives au développement des approvisionnements en eau (C.S.T. 8125). Ces dépenses correspondent, d'une part, au reversement au budget de l'Etat d'une partie du solde créditeur du C.S.T., et, d'autre part, à la participation contractuelle de la Principauté aux travaux d'entretien, de renouvellement et de création effectués par le concessionnaire VEOLIA Environnement sur les structures permettant l'alimentation en eau de la ville ;

\* aux dépenses relatives à la fiscalité de l'épargne (C.S.T. 8220). Ce C.S.T. est destiné à l'enregistrement des opérations liées à la mise en œuvre des mesures équivalentes à celles que porte la directive européenne 2003/48/CE du 3 juin 2003 en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts. En effet, l'Etat prélève une retenue à la source selon les modalités arrêtées par la directive ; il conserve 25 % des recettes ainsi générées et transfère 75 % de ces recettes à l'Etat membre de la Communauté européenne où le bénéficiaire effectif des intérêts a sa résidence ;

\* aux dépenses relatives aux prestations maladie de la Mairie (C.S.T. 8343). Ce nouveau compte est créé afin d'instaurer, à la demande de la Mairie dans le cadre du passage en dotation globale, un système de contribution forfaitaire concernant les dépenses maladie en nature de manière à lui assurer un niveau de dépenses forfaitisé et connu. Les dépenses réelles sont prises directement en charge par l'Etat qui dans un second temps (en N+2), se fait rembourser l'écart entre dépenses réelles et forfaitaires sur la base d'un forfait majoré.



✓ Les recettes

Certaines recettes sont notables ; il s'agit essentiellement :

\* des recettes relatives au développement des approvisionnements en eau (C.S.T. 8125) qui atteignent 3,6 M€. Ces recettes correspondent essentiellement à la ristourne, calculée sur le volume d'eau vendu aux usagers, que le concessionnaire est tenu de verser à l'Etat conformément aux dispositions du traité de concession ;

\* des recettes provenant de la fiscalité de l'épargne (C.S.T. 8220) qui s'élèvent à 15,6 M€ ;

\* des recettes issues des prestations maladie de la Mairie (C.S.T. 8343) qui atteignent 2,9 M€ ;

\* des recettes relatives au remboursement par Escota d'un prêt accordé par la Principauté concernant la participation à l'autoroute A8 (C.S.T. 8595) pour 2,3 M€.

#### IV - CONCLUSION

Avec des recettes de 845.600.699,53 € et des dépenses de 843.119.681,20 €, l'analyse des comptes de l'Etat fait apparaître en 2007 un excédent de recettes de 2.481.018,33 €. Conformément à la loi, ce bénéfice sera, après clôture définitive des comptes, reversé au Fonds de Réserve Constitutionnel. Cet excédent de recettes fait suite à cinq années consécutives clôturées en déficit (23,2 M€ de déficit en 2002, 17,7 M€ en 2003, 58,7 M€ en 2004, 45,9 M€ en 2005 et 61,2 M€ en 2006).